

Lettre aux porteurs du fonds « TIEPOLO PME ».

Le 10 juillet 2015

Objet : Mutation de la stratégie de gestion du Fonds « TIEPOLO PME » (FR0011645670)

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du FCP « TIEPOLO PME », qui est un OPCVM classé « Actions françaises », géré par la société de gestion La FINANCIERE TIEPOLO. Nous vous remercions de votre fidélité.

1 - L'opération :

Afin d'élargir les opportunités de marchés que cherche à offrir notre société dans la gestion du fonds « TIEPOLO PME », nous avons décidé de procéder sur la valeur liquidative du 15 juillet 2015, à la mutation de stratégie de gestion, extension de la zone géographique des actions sélectionnées à l'Union Européenne, indicateur a posteriori et augmentation des fourchettes de risque de change, donc par conséquent à l'augmentation du profil de rendement/risque de l'OPCVM.

Le FCP « TIEPOLO » va conserver son objectif de gestion qui est la recherche d'une performance annualisée supérieure à 7% net de frais de gestion fixes sur le marché des actions et sur la durée de placement recommandée de 5 ans au travers d'une sélection de titres (« stock picking »).

Mais dans un souci d'élargissement des valeurs pouvant être sélectionnées par le gérant, nous avons décidé de pouvoir exposer l'OPCVM, non plus seulement en actions de PME et ETI françaises, mais en actions de PME et ETI des pays de l'Union Européenne.

Ainsi nous souhaitons faire évoluer la classification d' « Actions françaises » vers une classification « Actions des pays de l'Union Européenne ».

Ce changement de classification peut entraîner une modification du profil de risque et de rendement du Fonds.

« TIEPOLO PME », auparavant exposé de 75% à 100% sur les marchés d'actions, dont 60% minimum en actions françaises, sera désormais exposé à 60% minimum en actions des pays de l'Union Européenne.

L'exposition auparavant accessoire en valeurs hors France est supprimée car le fonds pourra intervenir sur les actions de PME et ETI des pays de l'Union Européenne dans leur ensemble, et à titre accessoire hors de l'Union Européenne.

L'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour cette opération de mutation de stratégie et de profil de risque et de rendement a été obtenu en date du 29 juin 2015.

La mutation sera effective sur la valeur liquidative calculée le 15 juillet 2015 sur les cours de clôture.

- Si vous acceptez cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.
- En revanche, si vous ne souhaitez pas accepter cette mutation, vous disposez d'un délai d'un mois à compter de la réception de la présente lettre pour demander le rachat sans frais de vos parts. Au-delà de cette date, le FCP ne facturant pas de commission de rachat, cette possibilité vous sera toujours offerte.

- Enfin, si vous n'avez pas d'avis sur cette mutation, nous vous invitons à contacter votre conseiller habituel.

En tout état de cause, nous vous invitons à prendre connaissance du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur du fonds « TIEPOLO » joint en annexe.

2 - Les modifications entraînées par la mutation :

Modification du profil de rendement/risque : oui

Augmentation du profil de rendement/risque : oui

Augmentation des frais : non

2-1 Profil de risque

L'objectif de gestion du fonds n'est pas modifié :

Il est de rechercher une performance annualisée supérieure à 7% net de frais de gestion fixes sur le marché des actions et sur la durée de placement recommandée de 5 ans au travers d'une sélection de titres (« stock picking ») en profitant des opportunités offertes par l'univers des entreprises de l'Union Européenne cotées de petites et moyennes capitalisations ou de Taille Intermédiaire (ETI).

TIEPOLO PME répond à une gestion en sélection de valeurs sans tenir compte d'une référence à un indicateur.

De ce fait il n'y a pas d'indicateur de référence.

Toutefois, à titre d'information, et afin de permettre des comparaisons de la performance de l'OPCVM a posteriori, le porteur pourra se référer à la performance de l'indice ENTERNEXT PEA-PME 150 GR, exprimé en euro et calculé dividendes réinvestis en cours de clôture (FR0012246049) et à celle de l'indice MSCI EUROPE MICRO CAPS NR exprimé également en euro, en cours de clôture dividendes réinvestis.

L'indice ENTERNEXT PEA-PME 150 GR est un nouvel indice publié par ENTERNEXT la filiale d'EURONEXT dédiée à la promotion et au développement du marché des PME-ETI. Cet indice a été lancé le 17/11/2014 est représentatif des entreprises éligibles au PEA-PME et regroupe 150 valeurs.

L'indice MSCI EUROPE MICRO CAPS Index NR (lancé en décembre 2010) est représentatif des sociétés de petite capitalisation de 15 pays développée en Europe. Constitué de 1391 valeurs il couvre environ 1% de la capitalisation de l'univers des actions de tous secteurs en Europe.

Alors que l'exposition aux marchés des actions était possible sur des actions françaises (60% minimum en actions françaises), l'exposition en actions est désormais possible à hauteur de 60% minimum en actions des pays de l'Union Européenne.

La zone géographique des actions est donc étendue, ce qui pourrait augmenter le profil de risque et de rendement.

Le risque de change est également augmenté et il pourra varier de 0% à 100% sur des devises hors euro de l'Union Européenne et de 0% à 10% sur des devises hors Union Européenne. Ceci peut être de nature à augmenter le profil de risque et de rendement.

L'OPCVM étant éligible au PEA et au PEA-PME, les titres éligibles représentent en permanence 75% de l'actif, dont 50% minimum en actions répondant aux critères PME et ETI.

En synthèse, vous trouverez ci-après la comparaison des expositions avant et après mutation :

Expositions	<u>AVANT MUTATION</u>	<u>APRES MUTATION</u>
Classification	Actions françaises	Actions des pays de l'Union Européenne
Expositions en actions	De 75% à 100% en actions	De 75% à 100% en actions
Actions de PME et ETI	de 50% à 100% aux marchés des actions d'entreprises répondant aux critères de capitalisation ou de taille de PME et ETI, dont 25% maximum en actions cotées sur le marché ALTERNEXT	de 50% à 100% aux marchés des actions d'entreprises répondant aux critères de capitalisation ou de taille de PME et ETI précisés ci-dessus, dont 25% maximum en actions cotées sur le marché ALTERNEXT,

Zone géographique majeure	60% minimum en actions françaises	60% minimum sur les marchés d'actions des pays de l'Union Européenne,
Actions de pays hors de la zone géographique de la classification	10% maximum en actions de pays membres de l'OCDE hors France	10% maximum en actions de pays autres que ceux de l'Union Européenne hors pays émergents.
Exposition en instruments de taux	De 0% à 25% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, d'émetteurs de l'Union Européenne de notation minimale « Investment Grade » à l'acquisition selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation,	De 0% à 25% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, d'émetteurs de l'Union Européenne de notation minimale « Investment Grade » à l'acquisition selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation,
Exposition en instruments de taux spéculatifs	10% maximum en instruments devenus spéculatifs après l'acquisition	10% maximum en instruments devenus spéculatifs après l'acquisition
Fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux	Entre 0 et 10	Entre 0 et 10
Exposition au risque de change sur les devises hors euro	De 0% à 10% au risque de change sur les devises hors euro et de marchés étrangers hors France.	De 0% à 100% au risque de change sur des devises hors euro de l'Union Européenne et de 0% à 10% au risque de change sur des devises hors Union Européenne.
Cumul des expositions	maximum 100% de l'actif net	maximum 100% de l'actif net

2-2 Les frais

Augmentation des frais : non

La structure de l'ensemble des frais demeure inchangée.

Les autres modalités de fonctionnement demeurent inchangées.

3) Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous recommandons de consulter le prospectus ainsi que le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur mis à jour du FCP « TIEPOLO PME » sur le site internet www.tiepolo.fr ou d'en faire la demande auprès de :

**La FINANCIERE TIEPOLO SAS - 7, Rue de Tilsitt - 75017 - PARIS.
Tél. 01 45 61 78 78**

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai de 8 jours ouvrés.

- Si vous souscrivez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.
- Si vous ne souhaitez pas participer à cette opération, vous disposez d'un délai d'un mois à compter de la réception de la présente lettre pour demander le rachat sans frais de vos parts.

N'hésitez pas à contacter votre conseiller et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

En tout état de cause, nous vous invitons à prendre connaissance du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur du fonds TIEPOLO PME » joint en annexe.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.


Dominique VILLEROY DE GALHAU
LA FINANCIERE TIEPOLO